

INTERLUDE **QUARTIER MONTROUGE EST**

Inscription 2025/2026

Adhérent(e) Nom et Prénom :

Adresse :

Tèl : E-Mail :

ACTIVITÉS		HORAIRE	TARIF	MONTANT A REGLER
Adulte	Pilates (4)	Lundi : 19h00-20h00	230,00 €	
Adulte	Pilates (4)	Lundi : 20h15 - 21h15	230,00 €	
Adulte	Pilates (4)	Mardi : 10h00 - 11h00	230,00 €	
Adulte	Pilates (4)	Mercredi : 12h30 - 13h30	230,00 €	
Adulte	Gym Tonic (4)	Mardi : 19h30 - 20h30	210,00 €	
Adulte	Gym Cardio (4)	Mercredi : 19h30 - 21h00	315,00 €	
Adulte	Sophrologie	Mardi ou Mercredi : 19h30 - 20h30	230,00 €	
Adulte	Chant - Montrouge à lèvres	Jeudi : 19h30 - 21h30	230,00 €	
Remise de 5% à partir de la deuxième activité			- 5%	
ADHÉSION			20,00 €	20,00
TOTAL (Activités + Adhésion) (5)				

Pour le bon fonctionnement des activités :

1. L'accès au cours n'est autorisé qu'après remise du dossier complet (fiche d'inscription, certificat médical et règlement chèque, espèce, CAF). Aucun remboursement même partiel et sous aucune condition ne sera effectué en cours de saison.
2. Les cours n'ouvrent qu'avec un minimum de participants
3. Un cours de découverte gratuit est proposé **UNIQUEMENT** après inscription
4. Un certificat médical de moins de 3 ans est obligatoire pour cette activité
5. En cas de paiement échelonné, les premiers versements seront des montants ronds ; seul le dernier versement comportera le solde avec des centimes.

Facture CE : OUI NON

Certificat Médical : OUI NON

Règlement (en page suivante) :

Lu et approuvé

Fait à Montrouge, le

Signature de l'adhérent

Interlude est une association loi 1901, créée en 1997 par des habitants du quartier.

Aujourd'hui, Interlude est l'une des 6 associations de quartier de la Ville de Montrouge. Elle s'associe aux événements organisés par la Ville tels que le Téléthon, Octobre rose, la galette des Rois (distribution). Elle est membre de droit du Comité de quartier animé par le pôle démocratie participative de la ville.

La raison d'être de l'association, est de participer au développement d'une vie de quartier, favoriser le vivre ensemble, s'approprier notre quartier pour que chacun se connaisse et se reconnaisse, créer du lien avec les acteurs du quartier (commerçants, autres associations, entreprises)

Interlude fonctionne

- Grâce à un Conseil d'administration constitué d'habitants bénévoles
- Avec des activités régulières financées par les inscriptions des participants
- Avec un budget basé sur les adhésions, la recette du vide-grenier annuel, qui permettent d'assurer les charges locatives (salles d'activité), ainsi que les animations ponctuelles (fête de quartier...)

Tout participant aux activités régulières sur l'année est adhérent de l'association et invité à l'assemblée générale fixée vers le mois de novembre ou décembre. Au-delà de ce rendez-vous, essentiel au bon fonctionnement de l'association, chaque adhérent est le bienvenu pour apporter son soutien et sa participation à divers événements au cours de l'année, contribuer au maintien et développement de l'association !

Conditions générales d'inscription aux activités :

L'inscription est effective une fois le dossier complet remis, et définitive après le premier cours réalisé. L'accès au cours est autorisé après la remise du dossier complet. Tout règlement versé ne pourra être remboursé en cours de saison, sous aucune condition : maladie, déménagement, grossesse etc... **La saison compte un minimum de 30 cours. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés** (y compris le lundi de Pentecôte). **Ces périodes sont exceptionnellement utilisées pour rattraper des cours annulés.**

Règlement des cotisations : à l'ordre d'Interlude avec nom, prénom de l'adhérent et cours choisis au dos de chaque chèque :

Nombre de chèques	Encaissements (mois)
1	fin octobre
2	fin octobre et novembre
3	fin octobre, novembre et décembre
4	fin octobre, novembre, décembre et janvier

Règlement intérieur des activités annuelles 2025/2026 :

Article 1 : Le présent règlement intérieur complète et précise le fonctionnement de l'association Interlude. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

Article 2 : Conditions d'inscription

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors que le bulletin d'inscription aura été rempli et signé - que le règlement de la cotisation associée aura été effectué – que le certificat médical aura été fourni - qu'un nombre suffisant de participants sera inscrit pour l'activité souhaitée. Toute cotisation engage au paiement d'une adhésion annuelle incluse dans le tarif de l'activité.

La date limite des réinscriptions des adhérents est fixée au 30 juin 2025.

La date d'ouverture des inscriptions à tout public est fixée au 06 Juillet 2025

Les cours manqués ne sont pas remboursables. Au-delà du premier cours, considéré comme un cours d'essai, tout règlement versé sera encaissé et ne pourra être remboursé, sous aucune condition (ni maladie, ni grossesse, ni déménagement, etc...). L'adhésion correspond à 1 cours/semaine sur le créneau choisi. Aucun changement ponctuel et aucun rattrapage n'est possible en cours d'année.

Article 3 : Calendrier

La date de début et fin des cours est fixée par les membres du bureau et communiquée chaque année par les membres du bureau, une fois le calendrier défini. Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. En cas d'absence d'un professeur, l'association peut annuler ou reporter le cours.

Le début des cours est fixé au lundi 22 septembre 2025, la fin des cours au vendredi 26 juin 2026.

Article 4 : Certificat médical

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité de moins de trois ans **EST DEMANDÉ À L'INSCRIPTION** et au plus tard lors du 1^{er} cours. Sans présentation de ce document, l'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Assurance

L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé.

Article 6 : Déroulement des activités

Pour le bon déroulé des activités et afin de préserver les valeurs du « bien vivre ensemble », il est attendu de chaque participant et adhérent un comportement positif, respectueux de chacun.

Pour certaines activités, il est préférable de prévoir une serviette à poser sur les tapis de sol. Pour tous les usagers de la salle d'activité, il est nécessaire de porter des baskets propres ou chaussures propres.